



2021-72

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt et un, le 12 juillet à 18h45

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 05/07/2021

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Michel BEGON, Danièle VALLERY, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES, Denis CLAMENS, Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE, Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS, Thierry SOLEILHAC, Christian GIRARD, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE, Bernadette PELISSIER, Sabine JOUVHOMME

Excusés :

Valérie GAGNE, qui a donné procuration à Christine SIMON
Roland SEUX qui a donné procuration à Michel BEGON

OBJET : Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Monsieur le Maire expose que le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 20 heures par semaine minimum, 30 heures maximum, la durée du contrat est de 9 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : entretien des locaux de l'école et de la mairie, appui ponctuel dans la surveillance des enfants de l'école

Durée du contrat : 9 mois

Durée hebdomadaire de travail : 23 h (annualisé)

Rémunération : 10.32 € brut horaire (SMIC + 0.68 %),

.....



2021-72

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de créer un poste) dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : entretien des locaux de l'école et de la mairie, appui ponctuel dans la surveillance des enfants de l'école

Durée du contrat : 9 mois

Durée hebdomadaire de travail : 23 h (annualisé)

Rémunération : 10.32 € brut horaire (SMIC + 0.68 %),

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 12/07/2021
Pour extrait certifié conforme